



**Décision n° CODEP-BDX-2019-018351 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 avril 2019 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d’exploitation de la centrale nucléaire de Golfech (INB n° 135 et 142)**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 593-15 et ses articles R.593-55 à R.593-58 ;

Vu le décret du 3 mars 1983 autorisant la création par Electricité de France (EDF) d’un réacteur de la centrale nucléaire de Golfech dans le département de Tarn-et-Garonne (réacteur 1) ;

Vu le décret du 31 juillet 1985 autorisant la création par Electricité de France (EDF) d’un réacteur de la centrale nucléaire de Golfech dans le département de Tarn-et-Garonne (réacteur 2) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D5067/SSQ/LBC/SDA/19-020 du 29 mars 2019 ;

Considérant que, par courrier du 29 mars 2019 susvisé, EDF a déposé une demande d’autorisation de modification du plan d’urgence interne, que cette modification constitue une modification notable des modalités d’exploitation autorisées de son installation relevant du régime d’autorisation de l’ASN régi par les articles R.593-55 à R.593-58 du code de l’environnement,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Electricité de France, ci-après dénommée « l’exploitant », est autorisée à modifier le plan d’urgence interne des installations nucléaires de base n° 135 et 142 dans les conditions prévues par sa demande du 29 mars 2019 susvisée.

## **Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Bordeaux, le 17 avril 2019

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
la cheffe de division**

**SIGNÉ PAR**

**Hermine DURAND**